

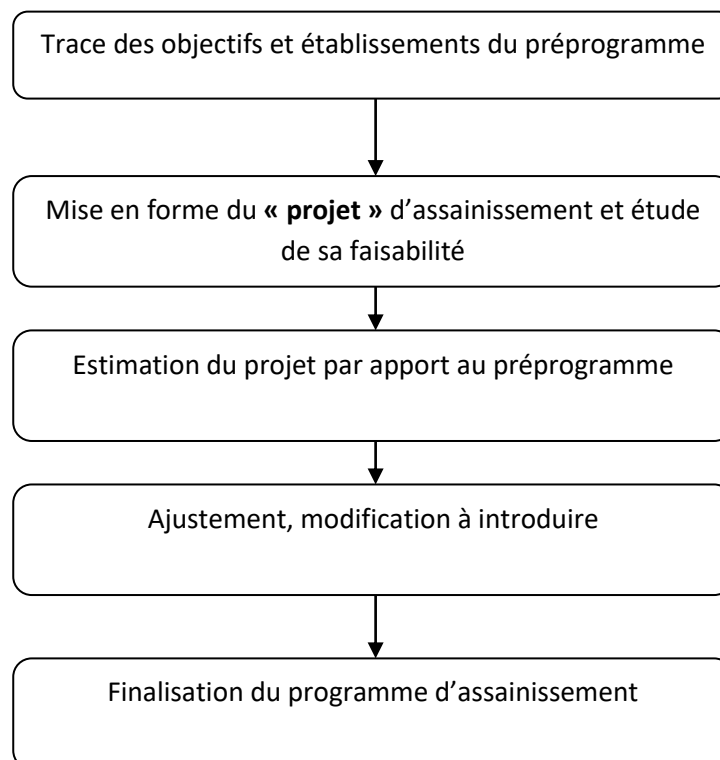
Chapitre 3 : Le Management global d'assainissement

1- Définition : le management de l'assainissement est d'assurer le fonctionnement optimal des systèmes d'assainissement et d'organiser l'évolution dans le cadre de la réglementation et d'une politique à long terme qui doit être cohérente avec les projets de développement de la ville.

2- Objectifs du management d'assainissement :

- Préserver la santé des citoyens ainsi que la qualité de vie par la gestion des usées et eaux pluviales.
- Limiter les risques liés aux inondations par la prise en compte des risques.
- Préserver la ressource en eau et les milieux récepteurs par la maîtrise des polluants liés aux rejets domestiques et industriels et des eaux pluviales aussi dans certains endroits.

3- Elaboration du programme d'assainissement :



4- Organisation générale du management global d'assainissement

4.1. Evaluation du projet d'assainissement : cette étape se fait par :

- Connaissance de l'urbanisation et perspectives de développement urbain.
- Connaissances de base (territoire du projet, système d'assainissement adopté pour le temps sec et temps de pluie)
- Connaissance de la qualité des milieux récepteurs.

4.2 Phase d'étude d'assainissement : Cette étape est consacrée à :

- Diagnostic du système d'assainissement existant (fonctionnement hydraulique, traitement, impact des rejets, déchets solides).
- Elaboration du schéma d'assainissement après diagnostic qui sera basée sur :
 - Définition des objectifs ;
 - Définition des variantes possibles ;
 - Choix d'une variante optimale ;
 - Etude de sa faisabilité.
- Planning de gestion du système d'assainissement collectif adopté.

4.3 Réalisation et gestion du réseau d'assainissement collectif :

A. Réhabilitation des ouvrages (maintenance):

- Diagnostic détaillé ;
- Définition des travaux ;
- Devis pour l'exécution des travaux ;
- Exécution des travaux avec élaboration des plans de recollement pour intégrer au système d'assainissement initial.

B. Réalisation des ouvrages neufs (extension) :

- Etude de faisabilité, de conception et de dimensionnement ;
- Estimation des travaux ;
- Extension des travaux ;
- Elaboration des plans de recollement pour l'intégrer au système d'assainissement.

C. Gestion du service exploitant :

- Gestion technique et administrative ;
- Exploitation et entretien des ouvrages ;
- Gestion des déchets solides (boues,....etc.) ;
- Auto surveillance des ouvrages.

D. Suivi et évaluation du programme d'assainissement :

- Rapport annuel d'activités eau-assainissement
- Actualisation des données (urbanisation, flux polluants, milieu récepteur)
- Maintenances liés au système d'assainissement
- Suivi du fonctionnement en périodes pluvieuses.